Sujet: [INTERNET] Projet Méthanisation Société BIO8 à Masnières

De: <sebastien.legrand11@free.fr>

Date: 03/10/2021 22:22

Pour: ord.gouv.fr>

Bonjour,



Voici les différents points pourquoi nous sommes contre la méthanisation

- 1. Les odeurs à dans le document 002608_BIO8_59_DE_V3.pdf page 76, il est indiqué que les vents dominants viennent de l'ouest et du sud-ouest, la conséquence direct sera que toute les odeurs seront renvoyées vers Masnières, des solutions sont proposées mais si elles ne sont pas efficaces que se passera-t-il une fois la méthanisation installée? Nous nous ne pourrons plus profiter de nos extérieurs et nos biens perdront de la valeur.
- 2. **Le soi-disant argument écologique**, dans le document 002608_BIO8_59_DE_V3.pdf page 29 nous avons un tableau indiquant les entreprises qui vont apporter des matières et on constate que
 - a. Les matières viennent de Le Quesnoy et Gouy-sous-bellone plus de 40 km et traversée de Masnières
 - b. Saint Laurent de blangy plus de 50km
 - c. De Dunkerque 168km
 - d. De Arles 886km

Beaucoup de kilomètres pour de l'écologie

3. Concernant l'apport de matières dans le document 002608_BIO8_59_cerfa_15679-02_v3signé.pdf page 2 il est indiqué les tonnages et le type de matière et sur ce point encore une fois on constate une aberration écologique

l'ensilage (herbe+maïs) représente 6000T sur un total de 26000T ce qui fait presque ¼ des matières, on va donc produire pour jeter, de plus le maïs est gourmand en eau.

Rappel la culture de maïs est soumise à la PAC donc est-il normal de verser de la PAC pour ces cultures qui servent de déchets pour le méthaniseur (voir article https://www.web-agri.fr /methanisation/article/152167/est-ce-normal-de-verser-de-la-pac-aux-parcelles-nourrissant-un-methaniseur-)

4. Dans le document annexe 4 - Plan de circulation et accès au site pdf, il est indiqué que pour rentrer sur le site en venant de Péronne les véhicules ne vont pas coupés la D644 mais vont descendre au rondpoint et remonter, quelle est la garantie que cela sera respecté ? de plus sur le plan rien n'indique de transport traversant Masnières pourtant si l'on vient de Le Quesnoy et Gouy-sous-bellone on traverse sauf si on prend l'autoroute avec péage (gros doute)

Ensuite s'agissant de la sortie des digestats qui va empêcher les tracteurs de descendre le

chemin matérialisé en jaune sur la carte ci-dessous et de passer par la route juste derrière la résidence,

Lors des campagnes d'épandage ce sera un balai incessant de tracteurs (période d'épandage relativement courte)



5. Concernant les déchets dans le 002608_BIO8_59_cerfa_15679-02_v3signé.pdf page 2, il est indiqué que 45T de lactosérum seront traités mais bizarrement dans l'annexe 1-ListeCodeDéchets_Bio8_v1.pdf à la page 2 code 02 05 01 ils est indiqué que le lactosérum n'est pas admis

Cordialement,